

Conseillers en exercice : 10. Présents : 9. Votants : 10

PRESIDENCE : Evelyne LALOË, Maire

PRESENTS : Evelyne LALOË, Philippe WURTZER, Jean-Claude ALLOATTI, Franck LARONCHE, Françoise MEDERNACH, Lydie L'HOMME, Guy TELMAR, Jean-Claude BLANCHARD et Jean-Jacques GRANDSIRE

ABSENT : François DELPORTE a donné procuration à Lydie L'HOMME

SECRETAIRE de SEANCE : Jean-Jacques GRANDSIRE

SALLE COMMUNALE – TARIF DE REMPLACEMENT DES DALLES DU PLAFOND

Philippe Wurtzer informe le conseil municipal, que des dalles du plafond de la salle ont été abîmées, lors de la dernière location.

Les dalles de remplacement sont vendues par lot de 12. Il en ressort un prix unitaire d'environ 13€. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 13€ le tarif unitaire demandé aux utilisateurs de la salle pour le remplacement des dalles du plafond, endommagées ou salies.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE SDEM

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité :
- Les évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application, ont modifié le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution d'électricité ;
- Il convient de modifier les statuts du syndicat pour proposer aux membres une nouvelle compétence (art. 3.2.3 : « Infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène ») ainsi que la mise à jour de certaines compétences du syndicat et missions complémentaires.
- Que ces statuts modifiés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de statuts, à l'unanimité décide :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le SDEM50 ;
- D'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50

LOCATION DU LOGEMENT 35 RUE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de louer le logement F4 sis 35 rue de l'église, à compter du 1^{er} décembre 2017, aux conditions mentionnées dans le bail et pour une durée de six années, renouvelables par tacite reconduction.
- fixe le loyer à **SIX CENT VINGT HUIT EUROS VINGT TROIS CENTS** par mois (loyer du locataire sortant), indexé sur l'Indice de Référence des Loyers IRL, payable mensuellement et d'avance au Receveur Municipal.
- donne pouvoir à Mme le Maire pour choisir les nouveaux locataires.

Une caution égale à un mois de loyer sera exigée dès la prise de possession des lieux.

En plus de ce prix, la commune se fera rembourser les frais de ramassage des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer le bail à intervenir.

REPRISE DE TOMBES DANS LE CIMETIERE

Le conseil municipal souhaitant la reprise des tombes abandonnées du cimetière, un plan sera préalablement établi. Mme le Maire signale qu'un particulier a photographié, avec un drone, un cimetière voisin, permettant de dessiner un plan très précis des tombes.

Le conseil, à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le Maire pour demander à ce particulier de photographier le cimetière de Varouville ; et décide de lui verser la somme de 50 €.

SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

Ecole Notre Dame à St Pierre Eglise participation de 6 enfants à la piscine	90 €
Anciens combattants de Varouville	50 €
Amicale Laïque des écoles de St Pierre Eglise	40 €
Association des paralysés de France à Cherbourg	40 €
Secours Catholique de la Manche	40 €
Les Restaurants du Cœur à Saint Lô	40 €
Secours Populaire à Querqueville	40 €
Société Protectrice des Animaux SPA à Cherbourg	40 €
Association France Alzheimer Manche	40 €
Société St Vincent de Paul à Cherbourg	40 €
Association don du sang du Nord Cotentin	40 €
ANEHP handicapés physiques à Montebourg	40 €
Associations sportives et culturelles du canton	12€ par enfant de Varouville adhérent

COMMUNE NOUVELLE

Mme le Maire invite le conseil à une réflexion, avec d'autres communes du canton, sur la création d'une commune nouvelle.

4 groupes de travail ont été définis : ressources humaines – comptabilité, fiscalité – moyens techniques – scolaire et jeunesse.

La Communauté d'Agglomération n'a pas encore décidé quelles compétences de la Communauté de Communes de St Pierre Eglise elle prendra et, celles qu'elle redonnera aux communes.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'achat d'une chaise et de fournitures informatiques ergonomiques pour la mairie. Il modifie le budget comme suit :

Article DF 617 = - 1 900	article DF 023 = + 1 900
Article DI 2183/70 = + 1 900	article RI 021 = + 1 900